



No de résolution
ou annotation :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Vincent Lavallée, conseiller
Guy Lambert, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Roger Soulières, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Une (1) personne assiste à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-21

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
- a) séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 4- Correspondance pour décision
 - a) OBV Yamaska, renouvellement d'adhésion 2022
 - b) Demande de compensation entretien chemin privé Île- aux-Fantômes
 - c) Demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale
 - d) Demande d'appui dans le cadre de la conservation du statut de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre
 - e) Demande à la Ville de Sorel-Tracy afin qu'elle réintègre la Politique culturelle de la MRC de Pierre-De Saurel
 - f) Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, Plan triennal 2022-2025
 - g) Fédération canadienne des municipalités, offre d'adhésion 2022
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité Consultatif d'Urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021
 - ii) Demande de PIIA, 174, chemin Ste-Anne
 - iii) Demande de PIIA, subdivision du lot 4 483 971
 - iv) Demande de PIIA, 1360, chemin du Chenal-du-Moine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 8- Aire de virage rue Avelin-Péloquin, demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture
- 9- Demande d'aliénation du lot 6 402 084 du cadastre du Québec présenté à la CPTAQ par Fruits des îles inc.
- 10- Formation aux nouveaux élus
- 11- Création du fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection, P.L.49
- 12- Dépôt du registre public des déclarations des dons et avantages
- 13- Ressources humaines
 - a) Établissement des critères d'embauche d'un coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux
 - b) Emplois d'été 2022, subvention salariale
- 14- Calendrier des séances du conseil pour 2022
- 15- Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (R.A.E.R.S.L.) adoption des prévisions budgétaires 2022
- 16- Service de consultation juridique 2022
- 17- Renouvellement des assurances générales
- 18- PAVL, Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 19- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Ménard
 - a) Décompte n° 5 final et définitif
- 20- Réfection toiture centre Germaine-Guèvremont
- 21- Installation d'une clôture garage municipal
- 22- Centre de services municipaux
 - a) Insonorisation salle communautaire
 - b) Location et service de tapis d'entrées
- 23- Dénonciation de l'entente d'utilisation de l'église de Sainte-Anne-de-Sorel
- 24- Séance extraordinaire présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2024
- 25- Cours gymnastique active printemps 2022
- 26- Modification du règlement de zonage n° 436-2009
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 557-2021 modifiant le règlement n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entres elles.
 - b) Adoption du premier projet de règlement n° 557-2021 modifiant le règlement n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entres elles.
- 27- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) 9^e Édition du gala Agristars de la grande Montérégie: un évènement unique pour les leaders agricoles d'ici!
- 28- Autres affaires
- 29- Questions du public
- 30- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-12-21

-séance ordinaire du 15 novembre 2021

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

03-12-21

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-OBV Yamaska, renouvellement d'adhésion 2022

Suite à l'offre de renouvellement de notre adhésion à l'*Organisme de bassin versant de la Yamaska*, organisme dont le but principal est de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au renouvellement de notre adhésion pour 2022 au montant de 50 \$ et de nommer monsieur Mario Cardin représentant de la municipalité.

ADOPTÉE

04-12-21

-Demande de compensation entretien chemin privé Île-aux-Fantômes
CONSIDÉRANT la réception d'une demande de compensation/subvention pour l'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs possibilités peuvent être explorés pour l'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande nécessite une analyse avant la prise d'une décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER le responsable du dossier pour le Comité d'entretien du chemin privé de l'Île-aux-Fantômes, que la municipalité fera l'analyse de la situation et soumettra une proposition au printemps 2022.

ADOPTÉE

05-12-21

-Demande d'allègement de la réglementation liée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale
Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte de la correspondance.

ADOPTÉE

06-12-21

-Demande d'appui dans le cadre de la conservation du statut de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du lac Saint-Pierre effectue une demande de soutien moral pour la conservation du statut de *Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre* (RBLSP) attribuée par l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité fait partie du territoire de la RBLSP;

CONSIDÉRANT QUE la RBLSP a obtenu son statut en 2000 et son territoire comprend l'ensemble les MRC riveraines du lac Saint-Pierre, ainsi que la ville de Trois-Rivières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE depuis novembre 2020, le Comité ZIP du lac Saint-Pierre en est devenu le nouveau mandataire;

CONSIDÉRANT QUE les réserves mondiales de biosphère de l'UNESCO ont des fonctions très précises de conservation, de développement durable et de renforcement des capacités auprès de tous les acteurs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la concertation de ces derniers joue un rôle primordial dans le développement de la RBLSP, l'essor des populations et la compréhension des interactions entre l'homme et la nature par la recherche, l'éducation et la sensibilisation au développement durable;

CONSIDÉRANT QUE tous les 10 ans, la priorité du mandataire est de conserver le statut en produisant un examen périodique qui sera remis à l'UNESCO et qui évaluera si les critères de désignation sont toujours respectés;

CONSIDÉRANT QUE dans le processus, le mandataire doit obtenir l'appui moral des acteurs du territoire pour démontrer leur intérêt à s'impliquer dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que le territoire de la *Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre* possède toutes les ressources requises pour remplir les trois fonctions (conservation, développement durable et renforcement des capacités) liées aux critères établis par l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes fiers d'être des acteurs clés de ce territoire exceptionnel ainsi que de travailler dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour favoriser les relations entre les communautés et leur environnement, et ce, tout en combinant la pratique des sciences naturelles et sociales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER le Comité ZIP du lac Saint-Pierre dans son mandat pour la désignation du statut de *Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre* auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir

ET OFFRE sa collaboration et sa participation au Comité ZIP dans le cadre des projets de la *Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre*.

ADOPTÉE

07-12-21

-Demande à la Ville de Sorel-Tracy afin qu'elle réintègre la Politique culturelle de la MRC Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a pour mandat la gestion de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE suite au retrait de la ville de Sorel-Tracy, la ressource en charge de la politique culturelle a vu son horaire de travail diminuer à trois (3) jours semaine;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle est un atout pour l'ensemble des municipalités ainsi que pour la ville de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE DEMANDER à la ville de Sorel-Tracy de réintégrer la politique culturelle au sein de la MRC de Pierre-De Saurel.

QUE la présente résolution soit acheminée à la ville de Sorel-Tracy et à la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

08-12-21

-Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, Plan triennal 2022-2025
CONSIDÉRANT le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy doit consulter les municipalités sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy que la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025.

ADOPTÉE

09-12-21

-Fédération canadienne des municipalités, offre d'adhésion 2022
CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion à la *Fédération canadienne des municipalités*;

CONSIDÉRANT que la *Fédération canadienne des municipalités* offre diverses formes de soutien financier et travaille auprès des instances fédérales pour défendre les intérêts des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADHÉRER à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2022 au coût de 891,70 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-12-21

Il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-12-21

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 36 767,56 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de novembre 2021 ainsi qu'un déboursé de 27 280,71 \$ pour la période comprise entre le 16 novembre 2021 et le 6 décembre 2021;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 16 novembre 2021 au 6 décembre 2021 pour un montant de 199 759,98 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité Consultatif d'Urbanisme

12-12-21

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 30 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

13-12-21

-Demande de PIIA, 174, chemin Ste-Anne

CONSIDÉRANT QUE la présente demande consiste à permettre l'ajout d'une superficie de 35,1 mètres carrés au futur lot 6 482 689 situé le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel dont l'adresse civique est le 174 chemin Sainte-Anne à Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété se situe sur deux (2) limites de territoriale, soit Sorel-Tracy et Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT le plan projet cadastrale préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 3641 en date du 4 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement prévu respecte le règlement de lotissement n° 437-2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 30 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation :

14-12-21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

-Demande de PIIA, subdivision du lot 4 483 971

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à créer deux lots 6 482 191 et 6 482 192 destinés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel lot 4 483 971 se situe en zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE les futurs lots sont déjà desservis par les services d'utilité publique ceux-ci bénéficient d'un droit acquis en vertu de l'article 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 2006 en date du 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement prévu respecte le règlement de lotissement n° 437-2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 30 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15-12-21

-Demande de PIIA, 1360, chemin du Chenal-du-Moine

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une maison unifamiliale isolée, d'un étage comportant trois (3) chambres à coucher d'une dimension de 14,73 mètres X 11,18 mètres (46' X 36') au 1360 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT les plans soumis par *Dessins Drummond* en date du 1^{er} novembre 2021;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation de *Pierre Pépin, arpenteur-géomètre* sous les minutes 10948 en date du 29 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 30 novembre 2021 d'accepter le projet tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

AIRE DE VIRAGE RUE AVELIN-PÉLOQUIN, DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

16-12-21

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Ferland S.E.N.C. souhaite subdiviser le lot 4 483 971 à des fins autres que l'agriculture créant ainsi deux terrains à des fins résidentielles pour les enfants des propriétaires à l'extrémité de la rue Avelin-Péloquin actuellement desservie en aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) permet un droit acquis en vertu de l'article 105 ... « adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés » ...;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel entend procéder au renouvellement des infrastructures de la rue Avelin-Péloquin à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour être conforme au règlement de lotissement n° 437-2009 doit se terminer par une aire de virage ayant une emprise d'un diamètre minimal de 35 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit empiéter sur les futur lots (6 482 191 et 6 482 192 afin de se conformer au règlement de lotissement n° 437-2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Ferland S.E.N.C accepte de céder la superficie nécessaire à l'aire de virage provenant du lot 4 484 971 afin de ne pas empiéter sur les futurs lots 6 482 191 et 6 482 192 qui sont réservés aux enfants des propriétaires de la Ferme Ferland S.E.N.C;

CONSIDÉRANT QUE les fils des propriétaires de la Ferme Ferland S.E.N.C assureront la main-d'oeuvre familiale et de proximité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet de lotissement a été déposée, par courriel, le 17 novembre 2021 et que le plan projet a été préparé par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres*, en date du 5 novembre 2021 sous les minutes 2006;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité d'avoir une aire de virage dans une rue en impasse à des fins d'utilités et de services publics (dénéigement, cueillette des ordures, service incendie, véhicule d'urgence, autobus scolaire);

CONSIDÉRANT QUE cette demande se situe dans la zone A-201 au plan de zonage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la **Loi de protection du territoire et des activités agricoles** à savoir :

- 1) Le lot a un bon potentiel agricole;
- 2) La finition de cette rue par l'aire de virage viendra boucler la rue et limiter les futures demandes;
- 3) Cette demande d'autorisation n'a pas d'impact sur les activités agricoles;
- 4) Cette aire de virage n'engendre pas de contrainte aux établissements de production à proximité;
- 5) Il n'y a pas d'autres emplacements disponibles pour boucler la rue existante;
- 6) Cela n'empêche pas l'homogénéité de la communauté agricole;
- 7) Cela ne fait aucun impact sur la préservation de l'agriculture de la région;
- 8) La superficie demandée pour l'aire de virage est de 1 216.19 m²;
- 9) Cette demande d'autorisation n'a aucun lien avec le développement économique de la région;
- 10) Cette demande vise à régulariser la fin d'une rue en impasse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande à la *Commission de protection du territoire agricole* une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le futur lot n° 6 482 193 afin de procéder à la réalisation d'une aire de virage ayant une emprise d'un diamètre minimal de 35 mètres;

QUE la Municipalité mandate le maire et/ou le directeur général afin de faire les représentations requises, si nécessaire, auprès de la *Commission de protection du territoire agricole* lors d'une éventuelle rencontre publique dans ce dossier.

ADOPTÉE

DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 6 402 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC PRÉSENTÉ À LA CPTAQ PAR FRUITS DES ÎLES INC.

17-12-21

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire de son conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2021, la Municipalité a adopté la résolution numéro 23-03-21 concernant une demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 6 402 084 du cadastre du Québec présentée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, par cette résolution, a appuyé la demande d'autorisation afin que la *Commission de protection du territoire agricole* autorise l'aliénation et la culture du lot 6 402 084 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt de cette demande, l'aliénation projetée était en faveur de la Ferme Sprédor, laquelle était déjà propriétaire d'un lot contigu, soit le lot numéro 6 365 287 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2021, la *Commission de protection du territoire agricole* a rendu un compte-rendu de la demande et orientation préliminaire par lequel elle avisait la Ferme Sprédor qu'elle allait refuser la demande d'aliénation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE Ferme Sprédor a cédé à l'entreprise *Fruits des Îles inc.* l'offre d'achat intervenue avec les propriétaires du lot concerné soit, Messieurs Renald et Bertrand Latraverse, de même que madame Nathalie Latraverse;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Fruits des Îles inc.* est donc devenu demanderesse dans le dossier numéro 430806 à la *Commission de protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a appuyé de nouveau le projet d'aliénation en faveur de *Fruits des Îles inc.* tel qu'il appert de la résolution numéro 12-11-21 adoptée le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre publique, la CPTAQ a demandé à *Fruits des Îles inc.* de déposer une nouvelle demande d'autorisation étant donné l'ampleur de la modification du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle demande a été déposée à la Municipalité le 1^{er} décembre 2021 et que la Municipalité doit à nouveau émettre sa recommandation par résolution;

CONSIDÉRANT QUE *Fruits des Îles inc.* est propriétaire des lots contigus 6 444 065 et 6 365 287 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'aliénation projetée en faveur de *Fruits des Îles inc.*, une nouvelle entité foncière sera créée d'une superficie totale de 68,87 hectares;

CONSIDÉRANT QUE *Fruits des Îles inc.* a un projet d'envergure d'implanter sur les lots mentionnés ci-dessus une importante production de canneberges;

CONSIDÉRANT QUE *Fruits des Îles inc.* a déjà déposé des demandes à la MRC de Pierre-De Saurel afin d'obtenir les autorisations requises pour l'implantation d'une cannebergière sur les lots visés;

CONSIDÉRANT QUE *Fruits des Îles inc.* déposera sous peu les demandes d'autorisation ministérielle en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet agricole d'envergure pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser le développement de nouvelles entreprises agricoles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la préoccupation de la *Commission de protection du territoire agricole* quant à la constitution de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture devrait être satisfaite puisqu'il y a maintenant création d'une entité foncière d'une superficie suffisante et que l'impact sur la superficie résiduelle conservée par les vendeurs est négligeable compte tenu du type de culture et que cette superficie résiduelle pourrait être viable pour plusieurs autres types de production agricole;

CONSIDÉRANT les retombés économiques d'un tel projet pour la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel réitère à la *Commission de protection du territoire agricole* qu'elle appuie la demande présentée par *Fruits des Îles inc.* afin de permettre l'aliénation en sa faveur du lot 6 402 084 du cadastre du Québec.

QUE la Municipalité mandate le maire et/ou le directeur général afin de faire les représentations requises, si nécessaire, auprès de la *Commission de protection du territoire agricole* lors d'une éventuelle rencontre publique dans ce dossier.

ADOPTÉE

FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS

18-12-21

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption du projet de loi 49, la formation sur l'éthique et la déontologie municipale est obligatoire pour tous les membres du Conseil dans les 6 mois qui suivent le début de leur premier mandat et de tous les mandats subséquents (article 15 LEDMM);

CONSIDÉRANT QUE la formation doit comprendre le contenu obligatoire minimal fixé par la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE seules les personnes ou organisations autorisées par la CMQ peuvent dispenser la formation;

CONSIDÉRANT QUE le défaut de participer à une formation constitue toujours un facteur aggravant au sens de l'article 26 LEDMM;

CONSIDÉRANT QUE si un membre omet de suivre la formation dans le délai, la CMQ pourra alors imposer une suspension à l'élu qui a fait défaut de suivre la formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'inscription de l'ensemble des élus à la formation obligatoire et de défrayer tous les frais inhérents.

ADOPTÉE

CRÉATION DU FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION, P.L.49

19-12-21

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption du projet de loi 49, la LERM (articles 278.1 et suivants) prévoit l'obligation pour toute municipalité de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection doit être constitué par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit, après consultation avec le président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue l'élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DE CONSTITUER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et d'affecter dès 2022, 5 000 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONNÉS ET AVANTAGES

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le directeur général et greffier-trésorier doit déposer au Conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

Le directeur général affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

RESSOURCES HUMAINES

20-12-21

-Établissement des critères d'embauche d'un coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a créé une nouvelle fonction de coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux via la résolution n° 18-06-21;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner une nouvelle grille salariale devant être insérée dans la convention collective des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la grille salariale présentée soit acceptée;

D'AUTORISER le lancement d'un appel de candidatures;

DE FORMER un comité de sélection constitué du maire, du directeur général et de l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

21-12-21

-Emplois d'été 2022, subvention salariale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre d'un projet d'emploi pour étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2022*;

QUE le directeur général Maxime Dauplaise soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

22-12-21

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022, qui débiteront à 19 h 30 le :

lundi le 10 janvier	lundi le 7 février
lundi le 7 mars	lundi le 4 avril
lundi le 9 mai	lundi le 6 juin
lundi le 4 juillet	lundi le 22 août
mardi le 6 septembre	lundi le 3 octobre
lundi le 7 novembre	lundi le 5 décembre

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

23-12-21

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT (R.A.E.R.S.L.) ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent totalisant 1 231 150 \$ et établissant notre quote-part 2022 à 84 018 \$.

ADOPTÉE

24-12-21

SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente annuelle avec un conseiller juridique spécialisé en droit municipal afin d'être en mesure de trouver la meilleure solution à une problématique soumise;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels de M^e Rino Soucy du *cabinet Dufresne Hébert Comeau* et de M^e Mario Paul-Hus du *cabinet Municonseil*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat de conseiller juridique pour l'année 2022, à M^e Mario Paul-Hus de la *firme Municonseil*, avocats, selon l'entente de service de consultations juridiques téléphonique au montant forfaitaire de 700 \$ plus taxes

D'AUTORISER monsieur le maire Michel Péloquin, le directeur général Maxime Dauplaise ainsi que l'inspectrice en bâtiment et en environnement madame Michèle Bérubé à contacter au besoin M^e Paul-Hus.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

25-12-21

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE le contrat de nos assurances générales vient à échéance le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELER nos assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2022 selon la proposition de *Chapdelaine Assurances* au montant de 58 098,09 \$.

ADOPTÉE

26-12-21

PAVL, PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 20 097,33 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

27-12-21

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE MÉNARD

-Décompte n° 5 final et définitif

CONSIDÉRANT le dépôt du cinquième décompte et réception définitive concernant les travaux de la rue Ménard exécutés en date du 29 novembre 2021, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette;

CONSIDÉRANT sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du décompte n° 5 des travaux réfections de la rue Ménard au montant de 48 515,50 \$ taxes incluses à l'entreprise *Sintra inc.*

ADOPTÉE

28-12-21

RÉFECTION TOITURE CENTRE GERMAINE-GUÈVREMONT

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) offres de services pour la réfection de la toiture du centre Germaine-Guèvremont, conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux pour la municipalité d'octroyer le contrat à *Toiture Excellence* au coût estimé de 8 200 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la réfection de la toiture du centre Germaine-Guèvremont, à *Toiture Excellence* au coût estimé de 8 200 \$ plus taxes selon la soumission du 18 octobre 2021;

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

29-12-21

INSTALLATION D'UNE CLÔTURE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions pour la fourniture et l'installation d'une clôture au garage municipal conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *Clôtures Sécuribec Sorel-Tracy* au coût estimé de 19 208 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à *Clôtures Sécuribec Sorel-Tracy* le mandat pour la fourniture et l'installation d'une clôture au garage municipal au coût estimé de 19 208 \$ plus taxes et options selon l'estimation S2022-148 du 1^{er} décembre 2021;

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

30-12-21

CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

-Insonorisation salle communautaire

CONSIDÉRANT la problématique d'acoustique dans la salle communautaire du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT l'analyse de différentes solutions;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme *SPICA acoustique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le mandat pour la correction acoustique de la salle communautaire à *SPICA acoustique* au coût de 24 850 \$ plus taxes selon l'offre de service n° 2251-1 déposée le 19 novembre 2021;

QUE les lames acoustiques NaoFlex tissu Quadrille soient de couleur 1012-OPUS;

DE PRENDRE les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

31-12-21

-Location et service de tapis d'entrées

CONSIDÉRANT l'ouverture du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de conclure une entente de location et d'entretien de tapis;

CONSIDÉRANT les différentes propositions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la compagnie *Québec linge* est la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'entretien de tapis selon l'offre de service de la compagnie *Québec linge* au coût hebdomadaire de 35,00 \$ plus taxes pour une durée de 36 mois.

ADOPTÉE

DÉNONCIATION DE L'ENTENTE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

32-12-21

CONSIDÉRANT l'ouverture du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la municipalité de mettre fin au renouvellement de l'entente d'utilisation de l'église de Sainte-Anne-de-Sorel, pour des activités physiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel que la municipalité souhaite mettre fin à l'entente de location selon le préavis exigé à l'entente contractuelle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

SÉANCE EXTRAORDINAIRE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024

Le maire mentionne qu'il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du plan triennal 2022-2023-2024, le lundi le 13 décembre 2021 à 19 h.

33-12-21

COURS GYMNASTIQUE ACTIVE HIVER/PRINTEMPS 2022

CONSIDÉRANT les deux (2) objectifs du plan d'action de la Politique MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) soit : favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés;

CONSIDÉRANT QU'une des actions proposées du plan d'action de la Politique MADA est d'offrir des activités pour permettre aux aînés d'être actifs;

CONSIDÉRANT l'excellente participation des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE POURSUIVRE les cours pour la session hiver/printemps 2022 pour 15 semaines au coût de 1 560 \$ avec Myriam Chevigny, kinésiologue.

ADOPTÉE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 557-2021 modifiant le règlement n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entres elles.

34-12-21

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Lambert afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 557-2021 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entre elles.

-Adoption du premier projet de règlement n° 557-2021 modifiant le règlement n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entres elles.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite faire un réaménagement de son parc riverain du secteur du Quai fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les terrains portant les numéros de lots 4 484 454 et 4 484 455 nécessitent une attention particulière pour une qualité de construction respectueuse du secteur;

CONSIDÉRANT l'avis de réserve du lot 4 484 455;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'urbanisme à savoir : assurer une gestion efficace du développement résidentiel et préserver l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT l'objectif du conseil municipal d'agrandir le parc Henri-Letendre en bordure du fleuve Saint-Laurent ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de s'entendre avec le promoteur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Guy Lambert lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent premier projet de règlement, portant le n° 557-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N°557-2021

Règlement n° 557-2021 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin de modifier les limites des zones R-117 et H-118 entre elles.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite faire un réaménagement de son parc riverain du secteur du Quai fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les terrains portant les numéros de lots 4 484 454 et 4 484 455 nécessitent une attention particulière pour une qualité de construction respectueuse du secteur;

CONSIDÉRANT l'avis de réserve du lot 4 484 455;

CONSIDÉRANT les orientations du plan d'urbanisme à savoir : assurer une gestion efficace du développement résidentiel et préserver l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT l'objectif du Conseil municipal d'agrandir le parc Henri-Letendre en bordure du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de s'entendre avec le promoteur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Guy Lambert lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Lambert

APPUYÉ PAR : Mario Cardin

ET RÉSOLU QUE le présent règlement, portant le n° 557-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

De modifier à l'annexe C, du règlement de zonage numéro 436-2009, le plan de zonage pour les zones R-117 et H-118 comme suit :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation :

AVANT :



APRÈS MODIFICATION :



ARTICLE 2 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ À SAINTE-ANNE-DE-SOREL, le 6 décembre 2021.

Michel Péloquin,
Maire

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	6 décembre 2021
Adoption du 1^{er} projet :	6 décembre 2021
Consultation publique :	2022
Adoption du second règlement :	2012
Adoption du règlement :	2022
Promulgation :	2022

QU'une consultation publique soit tenue le 6 janvier 2022 à 20 h.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

35-12-21

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-9^e Édition du gala Agristars de la grande Montérégie: un évènement unique pour les leaders agricoles d'ici!

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 9^e Édition du gala Agristars de la grande Montérégie qui se tiendra le 11 avril 2022 à Brossard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas donner suite.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Pierre Pontbriand : sujet des PIIA au point 7 de l'ordre du jour.

LEVÉE DE LA SÉANCE

36-12-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »